

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du jeudi 24 mars 2022 -

- ORDRE DU JOUR -

I. Désignation d'un secrétaire de séance

II. Approbation du procès-verbal du CA du 28/02/2022

III. Administration et logistique

- Compte financier 2021
- Décisions budgétaires modificatives
- Avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) entre la région Normandie et les EPLE normands sur la répartition des missions de maintenance dans les EPLE
- Convention de groupement de commande maintenance et entretien des ascenseurs
- Point sécurité

IV. Questions diverses

- Point d'information sur l'audience au rectorat

Président : Monsieur Jean-François LESACHER

Secrétaire : Madame Antoinette VIAL

Total des membres du CA : 30

Quorum : 16

Présents : 21

Votants : 20

Invités : 1

1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
LESACHER Jean-François	Proviseur	X		
FABRE Mathieu	Proviseur adjoint	X		
VIAL Antoinette	Gestionnaire	X		
GUIBOUT Patricia	C.P.E.	X		
GASSION Sandrine	Invitée	X		

2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
DUPONT Lucette	Conseil régional de la région Normandie	X		X		
GOMONT Patrick	Vice-président de la région Normandie	X				X
CHAPRON Philippe	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
NOUVELOT Cédric	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
LAISNEY Olivier	Représentant de la commune	X		X		
JEAN-PIERRE Françoise	Représentant de la commune		X		X	
LAPORTE Bruno	Représentant Bayeux-Intercom	X			X	
MOULIN Gilles	Représentant Bayeux-Intercom		X		X	

3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECHEVALLIER Jordan	Personnel enseignant	X		X		
CAPEL Catherine	Personnel enseignant	X		X		
LE DREAU Marie	Personnel enseignant	X		X		
HAMEL Gwénaëlle	Personnel enseignant	X		X		
MULLER Emmanuelle	Personnel enseignant	X		X		
DOMINGUEZ Anne	Personnel enseignant	X		X		
QUEVREUX Sophie	Personnel enseignant	X		X		
FEREY Agnès	Personnel enseignant		X		X	
DELAUNAY-MAGNAN Ghislaine	Personnel enseignant		X		X	
MEUNIER Didier	Personnel enseignant		X		X	

BLIN Eric	Personnel enseignant		X		X	
FOURMOND Valérie	Personnel enseignant		X		X	
FLAMENT Anne	Personnel enseignant		X		X	
CABON Christine	Personnel enseignant		X		X	
MARAIS Régis	Personnel A.T.O.S.	X				X
CHAUVEL Karine	Personnel A.T.O.S.	X				X
TABOUREL Danièle	Personnel A.T.O.S.	X				X
OUTREQUIN Dominique	Personnel A.T.O.S.		X	X		
ROBIAILLE Fabienne	Personnel A.T.O.S.		X		X	

4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
LECLAIRE Agathe	Elève	X				X
ANFRYE JOURDAIN Anthony	Elève	X				X
GALLAND Antonin	Elève	X				X
NOGIER Timo	Elève	X		X		
POLETTI Gabriel	Elève	X		X		
GLINEL Célia	Elève		X		X	
MARRE Gustave	Elève		X		X	
MOUAWAD Clément	Elève		X		X	

5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
HENRY PICARD Sandra	Parents d'élève	X		X		
HENRY Joël	Parents d'élève	X				X
ABRAHAM Laurent	Parents d'élève	X		X		
LOIR Dominique	Parents d'élève	X		X		
TASSIN Eric	Parents d'élève	X				X
LE GRAND Isabelle	Parents d'élève		X	X		
LARUE Nicolas	Parents d'élève		X		X	
QUENTIN Anabelle	Parents d'élève		X		X	

Ouverture de la séance à 18h. Le quorum est atteint. 21 personnes sont présentes dont Mme GASSION Sandrine, agent comptable invitée.

Mme VIAL, est désignée secrétaire de séance.

Après modifications demandées par Mme HAMEL, le procès-verbal de la séance du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

I. Administration et logistique

1. Compte financier 2021

Mme VIAL présente le rapport de gestion 2021 qui rend compte de l'exécution budgétaire. Elle explique notamment les différences entre le budget initial, les modifications budgétaires et la réalisation en dépenses et recettes.

Les deux premiers services AP et VE présentent un résultat excédentaire.

86 % des crédits ouverts sur Activités Pédagogiques ont été consommés. La subvention de 6 182.80 € de la collectivité au titre des équipements pédagogiques pour la physique a été utilisée en totalité pour acquérir des bancs optiques et alimentations.

Dans le domaine matériel pédagogique, le prélèvement sur fonds de roulement ainsi que les crédits ouverts au budget initial ont permis de financer des remplacements de vidéoprojecteurs, écrans de projection, webcams, enceintes, imprimantes et tables individuelles pour un montant total de 5 633 €.

Le résultat de ce service présente un excédent de 7 141.37 €.

Dans le service VE, un bilan de l'utilisation des fonds sociaux est présenté. Le total des subventions fonds sociaux ouvertes et disponibles soit 10 011.66 € représente 88 % du total du service. 2 556.92 € ont été utilisés.

Le troisième service ALO a des dépenses supérieures aux recettes et donc un résultat déficitaire de 8490.38 €.

Les dépenses de viabilisation ont été supérieures de 2 986.80 € aux crédits ouverts. Elles représentent exactement 50 % des dépenses totales du service. Un compte-rendu des travaux réalisés par les agents de maintenance et les entreprises est aussi effectué.

Concernant le service de restauration, le tableau d'évolution des recettes permet de constater que les recettes de produits scolaires ont été fortement impactées par les remises nombreuses liées à la crise sanitaire. La variation entre le budget initial et les recettes réalisées s'élève à 113 402.70 €. Un prélèvement sur fonds de roulement avait été effectué il y a un an en prévision. Le déficit du crédit nourriture a été de 1 139.11 € sur un total de dépenses de denrées de 228 110.32 €.

Le résultat de ce service est donc déficitaire de 8 979.89 €.

Enfin, sur le service bourses, le pourcentage de boursiers est stable avec une augmentation sensible des bourses au mérite. M. LECHEVALLIER s'interroge sur le pourcentage de boursiers à la rentrée 2021 qui n'a pas augmenté par rapport à la mixité sociale.

A son tour, Mme GASSION, agent comptable présente son analyse des données financières et comptables. Le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire de 9 305.86 € dont 325.97 € pour le service général et 8 979.89 € pour le service restauration.

On reste sur une moyenne constante concernant le montant du fonds de roulement qui s'élève à 219 686.46 €.

L'établissement peut tenir 110 jours sans apport extérieur. Le besoin en fonds de roulement est confortable, il intègre les reliquats de subvention comme les fonds sociaux.

Le taux de non recouvrement est très satisfaisant mais on peut cependant noter que les créances contentieuses sont en augmentation par rapport à l'an dernier.

Enfin, la répartition du fonds de roulement après affectation du résultat est présentée : 121 493.01 € sur le service général, 88 524.15 € sur le service restauration et 9 669.30 € de stocks.

Le compte financier 2021 est adopté sans réserve.

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

L'affectation du résultat à savoir moins 325.97 € sur le service général et moins 8 979.89 € sur le service restauration est soumise au vote.

VOTE : 20 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

2. Décision budgétaire modificative pour vote N°1

Un prélèvement sur fonds de roulement de 26 000 € sur le service général (SERVICE AP : 9 000 €, SERVICE ALO : 10 000 € et OPC : 7 000 €) et de 24 000 € sur le service restauration (SERVICE SRH : 14 000 € et OPC : 10 000 €) est proposé.

Lorsque les projets de travaux sont abordés, Mme MULLER intervient pour exprimer le besoin d'un abri à vélos car de plus en plus de personnels viennent en vélo. M. LESACHER indique que cette demande avait été formulée par l'établissement à la région avant le lancement des travaux de sécurisation du lycée.

Des demandes de devis et une étude sur l'implantation seront effectuées et adressées à la région pour validation.

Départ de Mme LE GRAND, parent d'élève, à 18h55.

VOTE : 19 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

3. Avenant N°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la région et les EPLE normands

Cet avenant concerne la maintenance dans les EPLE normands, formalise la répartition des missions entre les équipes de maintenance des lycées, les équipes mobiles et les entreprises extérieures.

L'autorisation de signature de cet avenant est soumise au vote.

VOTE : 19 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

4. Convention d'adhésion au groupement régional de commande publique maintenance et entretien des ascenseurs, monte-charges et plateformes élévatrices

L'actuel groupement de commande expire en juin 2022. L'établissement souhaite adhérer au prochain qui prendra effet le 29 juin 2022 pour une durée de 4 ans.

L'autorisation de signature de cette convention de groupement est soumise au vote.

VOTE : 19 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

5. Point sécurité

M. LESACHER informe que deux exercices PPMS risque majeur et incendie seront organisés le 31 mars matin. Il précise que l'exercice PPMS ne sera pas un exercice grandeur nature mais un temps d'information à partir de supports pédagogiques afin de faire de cet exercice un temps de compréhension sur les bons réflexes à adopter.

II. Questions diverses

M. LESACHER annonce qu'une mise à jour de la situation administrative de l'Association sportive doit être effectuée. Une convention de mise à disposition des locaux avec cette association existe.

Point d'information sur l'audience au rectorat

L'audience au rectorat a eu lieu le matin en présence de Mme la directrice académique. Tout d'abord, M. LESACHER a été entendu à 11h30 et ensuite les représentants des personnels enseignants (Mme HAMEL, Mme CAPEL, Mm^e FERREY et M. LEPEZEL).

Mme HAMEL fait le compte-rendu aux membres du conseil d'administration :

Elle indique que cette audience a été demandée par les représentants des personnels enseignants à propos du montant de la DHG. Ils ont exposé aux autorités académiques les chiffres actuels de la DHG de fonctionnement 2021-2022 qu'ils ont comparés avec la dotation de la rentrée 2022.

M. DESFEUX, chef de service de la DOS, a rappelé que la dotation de 30 heures, accordées pour cette année scolaire, suite au mouvement de contestation des personnels en juin 2021, était une mesure exceptionnelle.

Il poursuit que la dotation pour la rentrée prochaine avait déjà été abondée le 24 janvier dernier de 10 heures postes et 10 heures supplémentaires.

L'année précédente, l'apport a été jugé à posteriori par la tutelle trop bienveillant.

Les autorités invitent l'établissement à opérer des choix entre les options, les groupes à effectifs réduits voire le nombre de spécialités offertes dans un avenir proche. La difficulté réside dans la répartition des moyens sans sacrifier des disciplines.

Les autorités ont rappelé l'indice de positionnement social relativement élevé par rapport à la moyenne des établissements dans l'académie. Elles ont expliqué que la DHG est donnée dans un cadre contraint et déterminé par l'Etat. Pour terminer, les enseignants ont été interrogés sur leur ressenti par rapport à la mixité sociale. Ils ont répondu que cette mixité ne leur pose pas de problème. En revanche, les représentants des personnels sont intervenus sur le problème d'équité de traitement entre les deux EPLE lié aux effectifs à 35 élèves par division.

A été évoqué aussi l'enseignement de spécialité SVT qui semblait possible au lycée Arcisse de Caumont. Les autorités ont répondu qu'il n'y aura pas d'ouverture de spécialité au lycée Arcisse de Caumont, les élèves viendront au lycée Chartier. Ce ne sera pas en réseau mais une mutualisation avec des modalités à organiser entre les deux établissements.

Les élèves concernés constitueront une demie-classe. Une dotation sera octroyée. Cette organisation est destinée à maintenir la mixité sociale.

Mme HAMEL précise que l'échange a été cordial.

Départ de M. POLETTI, élève, à 19h30.

Mme LE DREAU demande si cette mutualisation concernera d'autres spécialités. Les représentants répondent que ce sera uniquement la SVT à titre expérimental.

S'agissant des règles d'affectation des élèves, M. MAUGER s'interroge sur la logique de placer les boursiers avant la performance des élèves. M. LESACHER répond que la question du profil social va souvent de pair avec la réussite scolaire.

La question de la continuité pédagogique a été aussi posée pour les élèves qui demandent à continuer le latin et le grec.

M. LESACHER remercie Mme HAMEL et Mme CAPEL pour leur compte-rendu.

M. LECHEVALLIER demande si la question du poste infirmier a été abordée lors de l'audience. M. LESACHER répond que non.

Fin de la séance.

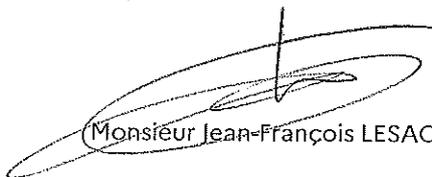
Le conseil est clôturé à 19h40.

La secrétaire de séance,



Madame Antoinette VIAL

Le président du Conseil d'Administration,



Monsieur Jean-François LESACHER